



## **Opération « Vivre les marais - Natura 2000 »**



### **Comité de Pilotage du site des marais de Redon et de Vilaine**

**Séance du 8 janvier 2016  
à Saint Dolay**

---

*2016 - 1- 2 Premier bilan de la campagne MAE C 2015*

---

### **Relevé des éléments importants**

#### *Étaient présents:*

#### Représentants des Collectivités Territoriales et de leurs Groupements :

#### *Les représentants de la Commission Permanente du Comité de Pilotage :*

Jean-Marc CARREAU, Maire-adjoint de Bains sur Oust, Président du COPIL Natura 2000  
Alain BOUGOUIN, Maire d'Avessac et Vice-président du COPIL Natura 2000  
Yves HEDAN, Conseiller municipal de Sainte-Marie et Vice-président du COPIL Natura 2000  
Didier PECOT, Maire de Sévérac et Président du SMABV de l'Isac  
Joël BOURRIGAUD, Maire de Saint-Dolay  
Christian LEMÉE, Maire de Théhillac  
Pascal MAHÉ, Adjoint au maire de La Chapelle de Brain  
Jean-Yves DENOUAL, Adjoint au Maire de Saint-Jacut les Pins  
Régis CLAVIER, Adjoint au Maire de Massérac

#### *Autres représentants des collectivités territoriales :*

Solène MICHENOT, Conseillère départementale d'Ille et Vilaine et Présidente de l'I.A.V./EPTB Vilaine  
Dominique CHAUVIERE, Maire de Saint Nicolas de Redon  
Alain GREFFION, Maire de Les Fougerêts  
Guy DAVID, Adjoint au Maire de Nivillac  
Yvon MAHÉ, Maire de Fégréac  
Michel RENOUL, Maire de Langon  
Armand JAOUEN, Adjoint au Maire d'Allaire  
André FONTAINE, Maire de Rieux  
René TORLAY, Adjoint au Maire de Rieux  
Jean-Christophe NICOLLE, Comité départemental du Tourisme d'Ille et Vilaine

Représentants des Propriétaires, Exploitants, Usagers et Associations de protection de la Nature :

*Mesdames :* Maryvonne RENAUD, Syndicat de la Propriété rurale de Loire-Atlantique  
Agnès LANNUZEL, Chargée de mission environnement à la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique

*Messieurs :* Bertrand COUEDIC, Représentant de la Chambre d'agriculture du Morbihan  
Hervé HOGUET, Représentant de la Chambre d'agriculture d'Ille et Vilaine  
Philippe BAUDRON, Technicien de la Fédération de Chasse d'Ille et Vilaine  
Florian GUERINEAU, Technicien à la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Ille et Vilaine  
Jean-Claude LE CLAINCHE, Fédération des Chasseurs du Morbihan  
Jean-François DABO, Eau et rivières de Bretagne  
Jean CUDENNEC, Eau et rivières de Bretagne  
Claude DAVY, Entente des Associations du Sud Vilaine et de ses Affluents  
Marc EPAILLARD, Entente des Associations du Sud Vilaine et de ses Affluents

Représentants de l'État :

*Mesdames :* Mme SCHAAF, Sous-préfète des arrondissements de Châteaubriant et d'Ancenis  
Térokasy RADIO, Chargée de mission Natura 2000 à la DDTM d'Ille et Vilaine  
Nathalie MORVAN, Responsable unité Nature, Forêt, Chasse à la DDTM du Morbihan

*Messieurs :* Jacques HAURY, Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Bretagne  
Jean-Michel PETIT (Sous-préfecture de Redon)  
Dominique BOUSSION, ONEMA SD56  
Pierre-Jean BERTHELOT, Chargé de mission Natura 2000 à la DREAL Bretagne

**Assistaient également :**

*Mesdames :* Valérie COURTIN, Chargée de mission « Aménagement » – C.C.P. Questembert  
Julie DECLEVE, Responsable Unité Milieux Naturels au Conseil départemental de Loire-Atlantique  
Aurore GILET, Service civique au SMGBO

*Messieurs :* Jean DAVID, Bretagne Vivante  
Yves ACHARD, Association des hydrophiles de Redon  
Arnaud CHOLET, Cellule ASTER au Conseil départemental du Morbihan  
Denis FATIN, Technicien au SMABV de l'Isac  
Bertrand BARBIER THALY, animateur du SMBV du Trévelo  
Olivier GUINDON, Technicien au SMABV du Don  
Patrick LATOUCHE, Directeur du SMGBO  
Benjamin MAZERY, Chargé de mission à la CCPR  
Etienne DERVIEUX, Eau et rivières de Bretagne  
Pierre-André POIRON, Technicien milieux aquatiques au Syndicat de Bassin versant de la Chère

Services de l'IAV : Anne LE NORMAND, Chargée de mission « Zones Humides-Natura 2000 »  
Claire-Lise PERRONNEAU, Secrétariat du SAGE Vilaine  
Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Général Adjoint  
Benjamin BOTTNER, Chargé de mission « Milieux naturels et biodiversité ».

**Étaient excusés :**

Messieurs les présidents des Conseils régionaux de Bretagne et des Pays de la Loire - Le Président du Conseil départemental d'Ille et Vilaine - Le Président de la Communauté de Communes de Pontchâteau/St Gildas des Bois - Le Président de la Communauté de Communes de La Gacilly - Le Président de la Communauté de Communes du Grand-Fougeray - Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Grand Site Naturel de la Basse Vallée de l'Oust - Le Président du SIBV de la Chère - Le Président du Groupement d'Intérêt Public du Pays de Redon et Vilaine - Le Président de la Fédération de chasse d'Ille et Vilaine - La Fédération des chasseurs de Loire-Atlantique - Le Président de la Fédération Régionale de Défense contre les Ennemis des cultures — Le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel des Pays de la Loire - La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de la Loire-Atlantique - La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Morbihan - Marc PONDAVEN, Fédération Départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles - Yvette ANNÉE, Maire de Saint-Vincent sur Oust – Patrick BAUDY, Maire de Renac – Françoise BOUSSEKEY, Maire de Sainte-Anne sur Vilaine – Bernard CHAUVIN, Maire de Caden – Serge CHESNAIS, Maire de Cournon - Joachim DA SILVA JESUS, Adjoint au Maire de Glénac et Vice-président du COPIL Natura 2000 – Pascal DUCHENE, Maire de Redon – Philippe JEGOU, Maire de Peillac – Lionel JOUNEAU, Maire de Saint-Perreux - Bernard LEBEAU, Maire de Plessé - Claude LEFEUVRE, Maire de Pierric - Gilbert PERRION, Maire de Limerzel – Michel PIERRE, Maire de Saint-Jean-la Poterie - Sylvain ROBERT, Maire de

Guenrouët - Jacques ROCHER, Maire de la Gacilly – Christophe ROYER, Maire de St Jacut les Pins - Bernard RYO, Maire de Béganne - Le Directeur de Transport Électrique Ouest - Le Directeur de l'Agence de l'eau de Loire-Atlantique - Le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt des Pays de Loire - Le Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne - Le Directeur de la DDTM du Morbihan - Le Directeur de la DREAL des Pays de Loire - Le Conservatoire Botanique National.



L'IAV rapporte aux membres du Comité de Pilotage les éléments importants présentés au Comité de Pilotage MAE T Marais de Vilaine du 15 décembre 2015. Une Mesure Agro-Environnementale et Territoriale (MAE T) est un contrat mobilisable par un exploitant agricole, dans le cadre de la PAC. Ce contrat engage l'exploitant pour 5 ans dans le respect d'un cahier des charges qui cadre les pratiques agricoles sur des parcelles choisies par l'exploitant.

#### I- Résultats des engagements MAE T 2008-2014

Entre 2008 et 2012, 1 433 ha ont été engagés en MAE T soit 40% des surfaces de prairies identifiées en 2012 dans le site Natura 2000, côté Bretagne. La mesure qui soutient des pratiques tolérantes en apport minimum en fertilisation minérale a été la plus souscrite.

Entre 2008 et 2014, 2 267 ha ont été engagés en MAE T soit 54% des surfaces de prairies identifiées en 2012 dans le site Natura 2000, côté Pays de Loire. La mesure qui soutient des pratiques sans apport de fertilisant minéral a été la plus souscrite.

#### II- Campagne MAE C 2015

Les MAE et Climatiques n'ont pas pu être proposées aux agriculteurs comme envisagé fin 2014. La campagne d'information s'est déroulée de fin février à mi-mars, sans cahier des charges validé par les Régions. En définitive, les cahiers des charges ont été validés en Bretagne en octobre et ceux des Pays de Loire en décembre 2015.

Les exploitants ont donc été accompagnés pour des engagements qui étaient dans la continuité des engagements précédents, en espérant que les cahiers des charges en projet allaient bien être validés.

Les engagements prévisionnels de 2015 sont les suivants, sachant que des agriculteurs n'ont pas encore achevés leur contrat MAE T (souscrits après 2010) :

En Bretagne : 38% des surfaces de prairies précédemment engagées en MAE T

En Pays de Loire : 66% des surfaces des prairies précédemment engagées en MAE T

La souscription des mesures qui soutiennent l'absence d'apport de fertilisant minéral prédomine sur les deux Régions.

Au total, 96 agriculteurs ont été rencontrés au cours de 16 ateliers de travail.

Par ailleurs, la demande du Comité de Pilotage d'établir des cahiers des charges identiques (tant sur le cahier des charges que sur le niveau de l'indemnité) a pu être quasiment satisfaite. 3 mesures sur 10 n'ont cependant pas le même niveau d'indemnité (hors mesures établies dans la continuité des mesures précédentes).

Concernant les indemnités, un débat est mené actuellement entre les services de l'Etat sur le retrait, ou non, de la bande enherbée de 5 mètres le long des cours d'eau, de l'éligibilité MAE C de 2 mesures proposées qui interdisent l'apport de fertilisation minérale (les plus souscrites en 2015).

Enfin, les exploitants sont satisfaits de la mesure régionale bretonne qui autorise la fauche à partir du 1<sup>er</sup> juin. Cette date de fauche était proposée dans la précédente programmation à la demande de la profession agricole mais ne satisfaisait pas les naturalistes. L'IAV demandera les dates réelles de fauche aux exploitants pour évaluer la prise en compte des préconisations de retard de fauche communiquées lors des ateliers de travail.

\*

\* \*

Suite à la présentation de l'IAV et sur proposition du Président, les membres du Comité de Pilotage s'accordent pour demander aux services de l'Etat, une dérogation pour ne pas appliquer la bande enherbée dans les prés marais pour les mesures interdisant l'absence de fertilisation minérale, comme elle l'avait été accordée lors de la précédente programmation.

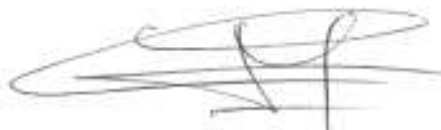
Par ailleurs, la mise en culture des parcelles dans le site Natura 2000 est dénoncée à nouveau :

-Claude Davy demande une évaluation de l'évolution des surfaces mises en culture dans les marais. Un constat a été établi en 2012, il serait intéressant de le comparer à des données plus anciennes et il serait intéressant de l'évaluer dans quelques années.

-Les parcelles cultivées dans des zones de protection de captage sont incompréhensibles. Régis Clavier, élu à Massérac témoigne de l'inapplication de l'arrêté préfectoral interdisant l'usage des produits phytosanitaires dans les zones régulièrement inondées par absence de définition des « zones régulièrement inondées ». Pour certains exploitants, un accompagnement technique pour faire évoluer de système d'exploitation est nécessaire. Une MAE Système mériterait d'être étudiée avec eux.

-Une MAE C a volontairement été retenue dans le programme local Marais de Vilaine pour soutenir la reconversion de culture en prairie et empêcher le retour en culture après l'engagement contractuel. En 2015, cette mesure n'a pas été proposée par absence de maîtrise du cahier des charges par l'IAV. En 2016, l'IAV communiquera sur cette mesure.

**Président du Comité de Pilotage Natura 2000**



**Jean-Marc CARREAU**